

Alliège

4000 Liège

MODIFICATION(S) AUX STATUTS

Publié le : 2000-11-30 N. 027464

Numéro de l'association : 51999 No TVA ou no entreprise : 464929017

---

En date du 19 septembre 2000, une assemblée générale extraordinaire a voté la modification de l'article 6 de nos statuts. Cet article 6 devient :

«Le membre effectif, est soit membre fondateur, soit coopté par l'assemblée générale. La majorité simple des membres effectifs présents ou représentés légalement est requise pour coopter les membres adhérents cotisant depuis au moins un an et la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés légalement pour coopter les membres ayant moins d'un an d'affiliation. Le membre effectif cotise. Le nombre minimum des membres effectifs est fixé à trois. Les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits, y compris le droit de vote à l'assemblée générale.».

(Signé) Roland Pirard, (Signé) Marc Leemans, secrétaire.président.